



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC/TPSGC reception des
soumissions

Victory Building/Édifice Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Bid Fax: (418) 566-6167

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Western Region

Victory Building/Édifice Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Title - Sujet Étude de faisabilité d'un quai à Rankin Inlet (Nunavut)	
Solicitation No. - N° de l'invitation ET025-221625/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client DFO ET025-221625	Date 2022-01-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWZ-050-11293	
File No. - N° de dossier PWZ-1-44043 (050)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Central Standard Time CST on - le 2022-02-01 Heure Normale du Centre HNC	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McRuer, Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur pwz050
Telephone No. - N° de téléphone (204) 295-6634 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: VOIR CI-INCLUS	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification no 002 vise à effectuer ce qui suit :

ANNEXE C – FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX – DÉBOURS

AJOUTER :

1. Les frais de déplacement et les honoraires ne font pas partie des honoraires fixes pour les services indiqués à la page 47. Une allocation correspondant aux frais de déplacement et aux honoraires indiqués à la page 48 sera prévue au contrat attribué. Ces dépenses particulières pourront être déduites de cette allocation.
2. L'équipe de projet envisage de verser des honoraires à l'égard de la séance de consultation communautaire et de collecte de connaissances traditionnelles.
3. Les honoraires seront gérés conformément à la Directive 810, Honoraires, du Manuel d'administration financière du gouvernement du Nunavut. Toutefois, des taux précis et des détails administratifs seront établis par Services publics et Approvisionnement Canada et Pêches et Océans Canada sur recommandation de l'expert-conseil.

Cadre de référence – 2.4 SERVICE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

AJOUTER :

2.4.2.2.1 Organiser les séances de consultation communautaire et de collecte de connaissances traditionnelles dans la communauté et gérer tous les coûts connexes, y compris la location de salles de réunion, la fourniture de rafraîchissements et de collations, et la prestation de services d'interprétation simultanée.

- .1 Aux fins de planification, les séances devraient comprendre 15 participants de la communauté.

2.4.2.2.2 Au moins deux membres clés de l'équipe de l'expert-conseil responsable de la conception et de la consultation de la communauté doivent assister aux séances de consultation.

2.4.2.2.3 Envoyer les invitations aux réunions. Consigner les présences, la liste des organisations présentées et les détails administratifs aux fins des paiements d'honoraires (la consultation des aînés qui reçoivent des honoraires est nécessaire aux fins de la séance sur les connaissances traditionnelles).

2.4.2.2.4 Verser des honoraires à partir de l'allocation pour débours. Les détails administratifs doivent être confirmés auprès de l'équipe de projet.

2.4.2.2.5 Les frais de déplacement en provenance de Winnipeg doivent être imputés à l'allocation pour débours.

CADRE DE RÉFÉRENCE – 4.1 EMBLEMES POSSIBLES
REPLACER LA PAGE 22 AVEC MODIFICATION IMAGE :

